Composante Type de diplôme Mention de diplôme 131 Licence UFR des Sciences, antenne du Campus 1 Liste : 0 = obligatoire / X = à choix / F = facultative Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant Version adoptée par la CFVU du 26/09/2023

GLSANTE Nature: SAN4L3_214

Licence 3 Sciences pour la Santé parcours Physiopathologie, environnement et santé

préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme

Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.

Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Régulier: oui / non? Régime spécial : oui / non ? Évaluation continue intégrale Erasmus: oui / non? SESSION 1 SESSION 2

Erasmus: oui / non ? Enseignement à distance: oui / non ?					Évaluation continue intégrale			SESSION 1			SESSION 2										
	1	Enseignemer	nt à distance :	oui / non ?			1	27414410	,	- ==	Contrôle co	ntinu		Co	ontrôle terminal		Contr	rôle terminal			
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	précision)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles
SEMESTRE S																					
BLOC DISCII	PLINAIRE																				
SBSPS5	SBSP5A			UE Moléculaire	6							2									UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho
SBSPS5	SBSP5A			EC Régulation du métabolisme		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%		EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho
SBSPS5	SBSP5A			EC Biologie moléculaire		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho
SBSPS5	SBSP5B			UE Physiologie des grandes fonctions et pathologie cancéreuse	6							2									UE mutualisée avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho
SBSPS5	SBSP5B			EC Physiologie des grandes fonctions		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%		EC mutualisée avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho
SBSPS5	SBSP5B			EC Découverte de la pathologie cancéreuse		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho
SBSPS5	SBSP5C			UE Physiologie des communications	6	041141.0.044					= '' (10.0(10.0() = TD (0.0()	2	1000/					41.00	2001	1000/	UE mutualisée avec parcours biotechno. Parcours porteur physiopatho
SBSPS5	SBSP5C	O YI	BSPS5C1	EC Physiologie des communications		SAN4L3_214					Ecrit (40 % + 40%) + TP (20%)	3	100%				Ecrit	1h30	80%	100%	Note TP conservée
BLOC TRANS				UE Transcription of the desired forms the information of	^							2									LIC montrollis for annual as A systems Demonstrate mentions at the
SBSPS5 SBSPS5	SBSP5D SBSP5D			UE Transversale : anglais, biostatistiques, bioinformatique	6	SAN4L3_214					Corit	3	100%				Corit	1h30	1000/	220/	UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho
SBSPS5	SBSP5D		BSPS5D1	EC Anglais EC Biostatistiques		SAN4L3_214 SAN4L3_214					Ecrit Ecrit	1	100%				Ecrit Ecrit	1h30	100% 100%		EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho
SBSPS5	SBSP5D		BSPS5D3	EC Bioinformatique		SAN4L3_214					Ecrit	<u> </u> 1	100%				Ecrit	1h30	100%	33%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho
SBSPS5	SBSP5E		DOI 00D0	UE Méthodologie	6	0/114L0_214			1	3	Lone	<u> </u>	10070				Lone	11130	10070	33 /0	UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho
SBSPS5	SBSP5E		BSPS5E1	EC TP communs	0	SAN4L3_214		Ecrit	2	<u> </u>											EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho
SBSPS5	SBSP5E			EC Contenus spécifiques: méthodologie et analyse		SAN4L3_214		Oral	1												EC spécifique parcours physiopatho
SBSPS5	SBSP5E			EC Contenu spé: TP organe/fonction		SAN4L3_214		Ecrit	<u>·</u> 1												EC mutualosé avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho
SEMESTRE (<u> </u>	0. 0020	20 Contents open 11 organis/renotion		67 H 1 1 2 6 _ 2 1 1		20110	<u> </u>												20 matataroo area pareeare nearer rareaare perteur prijeropaane
BLOC DISCII																					
SBSPS6	SBSP6A			UE Cellulaire	6							2									UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho
SBSPS6	SBSP6A		BSPS6A1	EC Biologie cellulaire		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho
SBSPS6	SBSP6A			EC Immunologie		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho
SBSPS6	SBSP6B			UE Physiopathologies	6							2									UE spécifique parcours physiopatho
SBSPS6	SBSP6B			EC Physiopathologies		SAN4L3_214					Ecrit+oral	2	100%				Ecrit	1h30	100%		EC spécifique parcours physiopatho
SBSPS6	YBSPS6C	O YI	BSPS6C1	UE Env/prév/santé	6	SAN4L3_214					Ecrit	2	100%				écrit	1h30	100%	100%	EC mutualisée avec parcours microbio. Parcours porteur physiopatho.
BLOC TRAN	SVERSAL																				
SBSPS6	SBSP6D			UE Méthodologie	6				4	3											
SBSPS6	SBSP6D			EC Contenus spé parcours		SAN4L3_214		Oral	1												
SBSPS6	SBSP6D		BSPS6D1	EC CM/TP/TD Commun		SAN4L3_214		Ecrit	3												
SBSPS6	SBSP6E			UE Bloc option Physiopatologie	6																
SBSPS6	SBSP6E			Liste à choix : 1 choix																	
SBSPS6	SBSP6E	X YI	BSPS6E1	EC Risques sanitaires	6	SAN4L3_212					Ecrit (40 % + 40%) + TP (20%)	3	100%				Ecrit	1h30	80%	100%	UE spécifique parcours microbio. Mutualisée avec parcours biotechno et physiopatho
				OU																	
SBSPS6	SBSP6E			UE Santé publique, management de l'innovation préclinique	6	0.11						2	100%								UE mutualisée avec parcours biotechno et neuro. Parcours porteur physiopatho
SBSPS6	SBSP6E			EC Santé publique		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%		EC mutualisée avec parcours biotechno et neuro. Parcours porteur physiopatho
SBSPS6	SBSP6E	O YI	BS6E2B	EC Management de l'innovation préclinique		SAN4L3_214					Ecrit	1	100%				Ecrit	1h30	100%	50%	EC mutualisée avec parcours biotechno et neuro. Parcours porteur physiopatho
UE Surnumé	raire		CANALOOF	FC Store fearlitatif																	
SAN4L3 214				EC Stage facultatif																	
SAN4L3 214			SAN4L3EE	EC Engagement étudiant													1				

Version du 30/09/2024

Version d'étape

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

Regroupement d'UE

au S5 : Bloc disciplinaire (SBSP5A+5B+5C) vs Bloc transversal/professionalisant (SBSP5D+5E)

au S6: Bloc disciplinaire (SBSP6A+6B+YBSP6C) vs Bloc transversal/professionalisant (SBSP6D+(YBSPS6E1 ou YBSPS6E2))

Règles de compensation

Compensation entre le S5 et le S6 :

entre les regroupements cohérents d'UE défini au dessus

Si un étudiant valide un bloc (disciplinaire ou transversal) au sein d'un semestre (c-à-d, que la moyenne des UE du bloc est supérieure ou égale à 10), toutes les UE de ce bloc sont acquises (y compris par compensation, c-à-d les UE dont la moyenne est inférieure à 10) et 6 ECTS seront attribués à toutes les UE du bloc. De la même manière, la compensation d'UE au sein d'un bloc, qu'il soit disciplinaire ou transversal, est effective à l'année. Donc, si la moyenne annuelle des blocs (disciplinaire d'une part et transversal d'autre part) est supérieure ou égale à 10, toutes les UE des blocs sont acquises (et les ECTS attribués). Pour valider une année, un total de 60 ECTS doit avoir été obtenu. Les notes des UE validées (c'est à dire pour lequel 6 ECTS ont été attribués) sont conservées pour la deuxième session comme pour l'année suivante en cas de redoublement. Pour les UE non validées, une note d'EC est conservée en session 2 si elle est supérieure ou égale à 10, mais l'UE entière devra être repassée en cas de redoublement.

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

Un étudiant qui n'a pas validé sa L2 SPS mais ayant obtenu la moyenne au bloc des UE disciplinaires défini dans les MCC de L2 SPS, est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire en L3 SPS, à condition d'avoir validé sa L1 SPS.

règles de prise en compte des absences aux épreuves :

Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée.

ABJ et ABI : équivalent à un 0 dans le calcul de la moyenne.

Règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

Une EC validée en session 1 (note > 10/20) = report de la note en session 2 mais pas conservée en cas de redoublement

Conservation note TP:

Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à 12/20, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP)

Session 2

Si moins de 10 étudiants convoqués en session 2 pour un EC ou une UE, possibilité de transformer une épreuve écrite en épreuve orale

Règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

Un étudiant n'ayant pas validé sa L1 mais ayant acquis au moins 80% des crédits qui constituent l'année (soit 8 UE sur 10) est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire dans l'année supérieure.

EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue

Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES:

Hors ECI

		session 1	session 2					
A/	CC	tout au long de l'année	СТ					
B/	CC + CT		СТ					
C/	СТ	à l'issue du semestre	СТ					

D/ ECI* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

